



## **Avis d'appel public à la concurrence**

**2016-PNMM-25**

### **1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Agence des aires marines protégées (ci-après désignée « le pouvoir adjudicateur »)  
Parc naturel marin de Mayotte  
14 Lot. Darine Monjoly  
97660 ILONI  
Tél : 02 69 60 73 68  
Fax : 02 69 60 73 66

### **2. OBJET DU MARCHÉ**

Le marché porte sur des prestations de sorties pédagogiques en mer pour la découverte du patrimoine naturel marin et de la biodiversité marine de Mayotte.

Le contexte et la description des prestations sont précisés dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Il sera fait application de l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services en cours (CCAG/FCS), auquel il est dérogé dans le marché.

Le candidat devra impérativement être signataire de la charte d'approche respectueuse des mammifères marins et de leurs habitats.

### **3. ALLOTISSEMENT**

Le marché n'est pas alloti.

### **4. PROCEDURE ET FORME DU MARCHÉ**

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics (dit décret).

Il est passé selon le principe d'un accord-cadre avec exécution à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 500 € HT, conformément aux articles 78 et 80 du décret.

### **5. DUREE DU MARCHÉ**

Le marché prendra effet à sa notification ( $T_0$ ) et se terminera le 31 décembre 2017.

### **6. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures sera réalisée selon le processus suivant :

- examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ;
- examen de la qualification du candidat.

Cet examen sera effectué à partir des critères suivants :

- garanties et capacités techniques ;
- garanties financières ;
- références professionnelles.

## **7. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

L'examen des offres donnera lieu à un classement selon plusieurs critères qui sont présentés ci-après.

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle qui arrivera en première position, après application des coefficients de pondération indiqués pour chaque critère :

- Critère 1 : qualité des moyens mis à disposition pour réaliser l'opération dont les moyens matériels et humains mis en place pour chaque sortie, qualifications et diplômes (40%) ;
- Critère 2 : qualité de la prestation et conformité au CCTP, se traduisant notamment par un engagement du candidat dans des démarches de qualité éco-responsables, respect des prescriptions d'approche respectueuses des mammifères marins, des tortues marines et de leurs habitats...(30 %)
- Critère 3 : Prix (30%)

Le critère prix sera jugé sur la base d'un panier composé comme suit : une sortie pédagogique en mer avec 25 personnes.

A l'issue de l'analyse des offres, la présente consultation peut donner lieu à des négociations avec les différents candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer l'accord-cadre avec exécution à bons de commande sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres comprenant des réserves ou mettant des limitations aux dispositions prévues au CCTP seront éliminées.

## **8. OPTIONS ET VARIANTES**

Aucune option n'a pas été définie par le pouvoir adjudicateur.

Les propositions complémentaires sont autorisées. Une mise au point sera effectuée avant la notification si ces propositions (ou une partie d'entre elles) sont acceptées.

## **9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Il est composé comme suit :

- le présent document ayant valeur de règlement de la consultation ;
- le marché ayant valeur d'acte d'engagement, de cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particuliers (CCTP) ;
- les formulaires DC1, DC2, DC4 et NOTI2 et leurs instructions.

## **10. MODALITE DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est à retirer auprès du service Achats de l'Agence des aires marines protégées à l'adresse mail : [marches@aires-marines.fr](mailto:marches@aires-marines.fr).

## **11. DATE DE VALIDITE DES OFFRES**

Le candidat est lié par son offre durant trente (30) jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **12. PRESENTATION DES OFFRES DES CANDIDATS :**

Les pièces demandées ci-dessous seront transmises dans une enveloppe unique.

### **12 A - COMPOSITION DU DOSSIER CANDIDATURE**

Il contiendra les pièces justificatives suivantes :

- une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1.
- les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- la déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2: ce formulaire n'est pas à signer et est conçu pour compléter le nouveau formulaire DC1. Elle comprendra les informations suivantes :
  - o la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisées au cours des trois (3) derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen en annexe ;
  - o les références pour des prestations similaires auprès de collectivités ou d'établissements publics et privés sur une période de trois ans : il donnera les références de clients et les moyens de pouvoir les vérifier (ex : Identité des contacts et leurs coordonnées) ;
  - o la déclaration indiquant les moyens matériels et humains du candidat ;
  - o une preuve d'adhésion à la charte d'approche respectueuse des mammifères marins et de leurs habitats ;
  - o tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation... ;
- une présentation de la structure postulante.

### **NOTA :**

- la déclaration de sous-traitance sera établie dans le formulaire DC4 et comprendra :
  - o la présentation de son ou ses sous-traitant(s) ;
  - o la justification des capacités professionnelles, techniques et financières des sous-traitants sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature ;
  - o les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés pour le titulaire / groupement titulaire.
- Le(s) co-traitant(s) devront remettre les mêmes documents que le candidat, mandataire du groupement d'entreprise.
- Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### ***Documents complémentaires***

Le candidat est informé que, s'il est retenu et à condition qu'il ne les ait pas déjà fournis, il devra, avant d'être désigné définitivement attributaire du marché, fournir, dans un délai de huit (8) jours à compter de la lettre qui lui sera adressée :

- les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du Code du travail ;

- l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou les certificats relatifs aux impôts et taxes (liasses 3666) accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSAFF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour l'année n-1 ;
- en outre, le candidat / le groupement d'entreprises devra joindre une attestation(s) d'assurance(s) de responsabilité civile à jour.

## **12 B - COMPOSITION DE L'OFFRE DU CANDIDAT**

Elle est composée comme suit :

- le marché et ses annexes à compléter, dater et signer ;
- le panier à compléter ;
- la proposition technique et financière
  - o contenant faisant la démonstration de sa compréhension du besoin ;
  - o expliquant les solutions proposées ;
  - o reprenant les points demandés dans le CCTP ;
  - o détaillant les prix.

Le candidat pourra en outre produire tout élément ou pièce permettant de juger de la crédibilité de l'offre, notamment sur le plan des moyens mis en œuvre, du respect de l'obligation de résultat attendu.

Le candidat pourra demander des précisions sur les termes des pièces de la consultation, avant la date de remise des offres.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes techniques liées aux prestations à réaliser dans le cadre du marché.

## **13. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le vendredi 2 décembre 2016 à 12h00 (heure de Mayotte).**

## **14. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

L'administration propose de recourir à une transmission en version papier des offres. Cependant, chaque candidat reste libre de choisir le mode de transmission électronique ou papier par voie postale (ou par porteur).

Le pouvoir adjudicateur recommande de prendre une marge pour déposer les offres en version papier ou en version électronique.

### **14.1 LE CANDIDAT CHOISIT LA TRANSMISSION PAPIER**

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

<p><b>NE PAS OUVRIR</b></p> <p>Objet : consultation 2016-PNMM-25</p> <p>Nom du candidat (ou des entreprises composant le groupement) : ...</p>
--

Afin d'optimiser l'analyse des offres, le candidat devra joindre une « copie dématérialisée des pièces demandées » avec son offre sur support informatique (CDROM ou clé USB). Les formats demandés des pièces seront le format PDF et pour les tableaux, excel. Le candidat est tenu de s'assurer que les documents transmis sont vierges de tout virus.

Ce pli sera transmis à l'adresse suivante, à l'attention du : **Parc naturel marin de Mayotte 14, lot. Darine Montjoly 97660 ILONI**

soit :

- ↳ Par la poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal ;
- ↳ Par transporteur ou par dépôt contre récépissé.

#### **14.2 LE CANDIDAT CHOISIT LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE VIA ADRESSE MAIL**

L'envoi sera fait simultanément aux adresses électroniques suivantes : [marches@aires-marines.fr](mailto:marches@aires-marines.fr) et [caroline.ballerini@aires-marines.fr](mailto:caroline.ballerini@aires-marines.fr)

**Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au pouvoir adjudicateur, avant la date et l'heure de remise des offres indiquées à l'article 13.**

#### **15. SOUS-TRAITANCE**

Les prestations pourront être sous-traitées. Le contenu de la sous-traitance devra être intégralement décrit dans le formulaire DC4 et devra avoir obtenu l'agrément du pouvoir adjudicateur, dans les conditions de l'article 3.6 du CCAG/FCS.

#### **16. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS/OBTENTION DU DCE :**

##### **PERSONNE A CONTACTER POUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET POUR OBTENIR LE DCE :**

Juliette Basuyaux  
Gestionnaire de la commande publique  
[marches@aires-marines.fr](mailto:marches@aires-marines.fr)  
Tél : 02 98 33 94 61

##### **PERSONNES A CONTACTER POUR LES ASPECTS TECHNIQUES :**

Caroline BALLERINI  
Directrice adjointe du PNMM  
[caroline.ballerini@aires-marines.fr](mailto:caroline.ballerini@aires-marines.fr)  
Tel : 02 69 63 83 11 / 06 39 69 97 39

#### **17. DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PARUTION : le mardi 8 novembre 2016**